

Le 29 octobre 2009

Avis de la CRAT relatif à la demande de permis de lotir dit « Lambert » à NASSOGNE

Conformément à l'article R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur :

- le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er}, §1^{er}, alinéa 2 du CWATUP ;
- la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Lotissement de 23 lots destinés à la construction de maisons unifamiliales et d'un lot destiné à l'implantation d'une cabine électrique, sur une superficie totale de 2,07 hectares
<u>Demande</u> :	Permis de lotir
<u>Localisation</u> :	à 400 mètres au nord-ouest du cœur du village de Nassogne
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat
<u>Demandeurs</u> :	L. LAMBERT – M. PLANCKAERT, propriétaires
<u>Auteur de l'étude</u> :	Impact spri
<u>Autorité compétente</u> :	Collège communal de NASSOGNE
<u>Date de réception du dossier</u> :	14 octobre 2009

2. AVIS

2.1. Avis sur le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er} du CWATUP

La CRAT remet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

La CRAT apprécie que le projet de lotissement s'inscrive dans une vision à long terme en prévoyant une voirie de connexion vers l'est du site en vue de l'urbanisation future de cette zone ainsi que vers le lotissement Blanche-Eau, à l'ouest, participant de la sorte au maillage entre les quartiers.

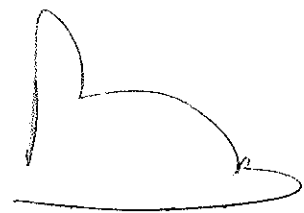
Par conséquent, la CRAT recommande que la liaison avec le lotissement Blanche-Eau soit réellement mise en œuvre et qu'une réflexion préalable soit menée sur la nature la plus opportune de cette connexion. Dans l'optique d'une liaison orientée vers la mobilité douce, il lui paraîtrait pertinent de déplacer la zone de bâtisse du lot 8 afin qu'elle jouxte la voirie principale à créer, à l'instar du lot 7.

2.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

La CRAT estime que l'étude d'incidences sur l'environnement est de bonne qualité.

Elle a apprécié notamment la réalisation d'une étude de l'ensoleillement du site.

Elle regrette toutefois le peu de documents cartographiques dans le résumé non technique.



Philippe BARRAS,
Président